



医王会

Niveau I

de la formation professionnelle Iokai Shiatsu

KATAS INTEGRATION

2025-26

Puidoux



Révision des quatre katas du shiatsu

Délai d'inscription : 28 novembre 2025

OBJECTIFS	<p>Consolider les acquis du cours de Niveau I Exécuter un kata dans sa totalité, sans interruption et avec fluidité. <i>Cet exercice implique que l'étudiant ait mémorisé l'enchaînement des séquences et qu'il est suffisamment à l'aise dans les postures pour pratiquer pendant une heure environ sans interruption.</i></p> <p>Utiliser les protocoles - documentations de Niveau I</p>
PRE-REQUIS	Être inscrit au cours de Niveau I Katas Débutant
CONTENU	<p>Do in, Qi gong : Développement de ses propres ressources par l'auto-perception, l'alignement intérieur, mouvements dynamiques, étirements et un travail sur la respiration. Exercices sur la posture et sur la respiration Révision de chaque kata et des enchaînements Questions-réponses</p>
DUREE	14 heures , soit 4 matinées de 3h30
PRIX	
CHF 280.-	Pour les 4 matinées
CHF 70.-	Par matinée après avoir suivi ce cours Katas Intégration en entier, plus d'un an après le cours manqué, complément de formation ou FC
CHF 50.-	Frais administratifs pour rattrapage lors de la session suivant le cours manqué
DEMANDE	Se munir de chaussures d'intérieur, pantoufles ou zoris pour circuler dans le Iokai-Dojo
RENSEIGNEMENTS	Secrétariat IOKAI SHIATSU tél. 024 441 51 58 secretariat@iokai.ch

	PUIDOUX
FORMULE	Dimanche matin
DATES	14 décembre 2025 : KATA VENTRAL 31 janvier 2026 : KATA LATERAL 22 février 2026 : KATA DORSAL 19 avril 2026 : KATA ASSIS et HARA
HORAIRE	9h30 à 13h00
LIEU	IOKAI DOJO Route du Verney 20 A 1070 Puidoux
ANIMATEURS	Fabienne Roidt 079 638 58 31 Patricia Perren 079 288 41 11

CONDITIONS D'INSCRIPTION

J'ai lu, compris et accepte les conditions suivantes :

¹ La signature du bulletin d'inscription vous engage à en respecter les conditions, à payer la totalité du montant du cours et à décharger l'école de toute responsabilité par rapport à un éventuel problème de santé survenu pendant ou suite à des échanges de pratique entre étudiants durant les cours ou hors des cours.

² Votre place n'est réservée qu'à réception du paiement.

³ En cas de maladie grave ou d'accident nécessitant l'interruption du cours, un certificat médical sera exigé pour que les heures de cours postérieures au désistement puissent être remboursées hormis CHF 150.- de frais administratifs restant acquis.

⁴ En cas de désistement non lié au point ³, survenant moins de 2 semaines avant le début du cours, la totalité du montant du cours reste acquise. Si le désistement survient auparavant, le cours sera remboursé, hormis CHF 150.- de frais administratifs restant acquis.

⁵ Il est obligatoire de suivre **ce cours en entier** lors de cette session. Le 100% des heures du cours est exigé sur la formation : les heures manquantes doivent être rattrapées lors de la session suivante, dans la mesure de nos possibilités et pour autant que ce cours soit toujours enseigné.

En cas de force majeure, raison adressée au secrétariat, vous aurez la possibilité de remplacer les cours manqués lors de la session suivante, en vous réinscrivant par le biais du formulaire, moyennant des frais administratifs de CHF 50.-. Dans le cas d'un rattrapage plus d'1 an après le cours manqué, les cours sont dus entièrement.

⁶ Au cas où vous envisageriez la certification, le corps enseignant se réserve le droit, en tout temps, de vous faire savoir que la formation Iokai n'est pas faite pour vous et que vous n'êtes pas destiné à devenir un thérapeute selon les critères de l'école.

⁷ Les mesures sanitaires de la Confédération en cas de pandémie seront appliquées et ne feront pas l'objet de remboursement si vous faites le choix de ne pas les suivre. Si le cours devait être annulé en raison des mesures sanitaires, celui-ci ne sera pas remboursé, mais remplacé ultérieurement.

⁸ Les mails des participants seront laissés visibles pour faciliter le covoiturage ou / et les échanges de pratique. Les participants s'engagent à n'utiliser ces mails que dans ce but. Merci d'en informer le secrétariat si vous y êtes opposés.

⁹ Pour toute inscription qui parviendra au secrétariat après la date limite d'inscription, 50 CHF de frais seront facturés en plus du prix du cours.